[illegible]. MANUSCRIT. – Ensemble de *14 LETTRES AUTOGRAPHES SIGNÉES* adressées à *Henry CLARIS. Tarascon, Nîmes, Saint Macaire* et *Bordeaux, 1792-1794* ; in-4 offrant *20 pages entièrement écrites.* Quelques défauts.

LETTRES de Négociants concernant l'*achat* et *l'exportation* de *vin de Bordeaux,* les problèmes de règlement, *1794* à *Bordeaux* : le *commerce de vin* semble très difficile…

3 Lettres de *Frédéric Gachon,* avec allusion aux ventes de vins « *aux Amériquains des Etats-Unis* » ! ou au commerce avec la *Guadeloupe.* 1.500 €

MANIOC.org
Bibliothèque municipale de Bordeaux

Laure de CAZAUX. 1820-1844 ; PLUS de [redacted]
de Taillefer, etc…

Laure de CAZAUX (née en 1787) fille de *Guillaume Joseph,* est la *dernière représentante du nom.* Fils d'un Négociant bordelais, *Arnaud Pierre de CASTARÈDE* épouse *Laure de CAZAUX,* avec qui il a deux enfants. *Il hérite et acquiert des vignobles dans le Bordelais, le Périgord, le Pays Basque et pratique le Négoce des vins.*

Cette *longue Correspondance amoureuse* est le récit de différentes épopées : Elle débute par « *1er Voyage de Paris en 1822-1823* » en *39 lettres,* séjour qui dure du *22 Décembre 1822* au *6 Février 1823,* pour régler différents problèmes en justice (3 procès) dont l'affaire de la vente de la *Verrerie de Sèvres,* ancienne propriété de Madame de Pompadour, acheté par *Guillaume-Joseph de Cazaux* (son beau-père) en *1795.* On découvre, avec *toute la verve des*

mahob.org
Bibliothèque municipale de Bordeaux

MFP

Ms 4107(1)

Tarascon 12e Mars 1793.

1

Citoyen Claris

a Lezan Par Ledignan

Citoyen

Nous n'avons pu avoir le plaisir de nous voir a St Gilles pour regler deffinitivement le Compte de ~~Tonneliers~~ Bordeloises, ou Barriques que nous vous avons livré, vous en avez tenu une notte de votre Cotté plus exacte que les Differentes nottes que m'en ont remis les Tonneliers, Nous vous prions de vouloir bien regler cet objet en nous en donnant une Notte et nous en remettant le Solde Sur Nimes, ou Toulouse, cy Bas est la notte de ce que vous nous avez remis a Compte.

Nous vous Saluons

P. Charrasson a Cie

Il sera a propos que vous vouliez bien nous donner une notte aussi detaillée que possible de Chaque livraison pour retrouver plus aisement la Conformité avec les nottes que m'ont remis soit les Divers Tonneliers qui vous ont livré, soit le Citoyen Fabregue, soit celles que je vous ai livré.

Notte des Sommes et Effets reçu du C. Claris a Compte des Bordeloises a lui livrés a St Gilles p. P. M. Charrasson

1792. 9bre	10.	Reçu a St Gilles	200#
	27.	de même	3500#
	28.	Son mandat pble a vue sur Jn Belon de Nimes	3500#
1793 Janv.	6.	Ses deux remises sur Paris 3300# et 3500#	6800#
			14000#

MANIOC.org
Bibliothèque municipale de Bordeaux

Tarrascon 12 mars 1793.

Marasson

Vicaire

R. de Toulouse

Mars 1793

Au Citoyen B. Clarisse

Hag. Adezan

Par Nîmes et Ledignan Adezan

MANIOC.org
Bibliothèque municipale de Bordeaux

MFP
Ms 4107(2)

Nimes de l'hotel du petit St Jean 1
le 16 may 1793

R. le 25 Dr.

Mon cher frere

B.M. Bdx

Jay des choses tres ~~[illegible]~~ Essentielles & tres pressantes a te dire & Je nay qu'une minute a Employer a cet objet Car l'heure du depart est deja passé; voicy le fait; Donadille ta fait assigner a Lesan a recevoir & payer le vin quil ta vendu; ou de resiller la vente en ~~[illegible]~~ pendant 300tt que tu luy as compte pour Arres; Je suis venu pour tirer le meilleur party de cette affaire javois Convoqué bousquet il na pas paru jay vû donadille il auroit Consenty de rendre tout ce quil a reçu & de resiller La vente, je nay pas cru devoir le faire sans savoir si bousquet na pas pris des Engagements, Je viens de luy Ecrire pour le Convoquer encore icy lundy prochain ou je luy promets de me rendre s'il acquiesse au rendevous

Soutier veut rigoureusement que les Conditions de la police soient Executées; au tems prescript faute de quoy il declare ne vouloir pas livrer son vin; le tems secoule & il y a beaucoup a faire a tout Cela, il est heureux au moins que les vins

MANIOC.org
Bibliothèque municipale de Bordeaux

ayent augmenté car autrement il seroit difficile de
se tirer de ces deux affaires sans perte
Ecris moy alettre vue afin que je sache positivement
ce que je dois faire, en attendant ta reponse je
ne resteray pas comme le tems presse dagir & definir —
pour le mieux si je reconnois pouvoir le faire sans
compromettre les Interets & sans manquer ala prudence
mais dans le cas contraire Ecris toujours de suite afin
que je sache a quoy me vouer si des circonstances —
marretent ; ton affectionné frere = Claris

80
170
13600

au Citoyen

VISMES

henry Claris Negt.

a Bordeaux

Nimes le 8 Janvier 1793.
Claris
recu le
Rle

MFP

Ms 4107 (3) Tarascon 25e Mai 1793. 1

Lezan

Par Nimes, et Ledignan

Citoyen henry Claris

B.M. Box

Nous eumes l'honneur de vous ecrire le 12 Cnt pour vous prier de nous remettre la notte de Bordeloise que nous vous avons fait livrer a St Gilles, d'autant mieux que la notte que nous en ont remis les differentes personnes que nous avons chargé de vous en faire la livraison pour nous, pourroit n'etre pas aussi exacte que la notte que vous en avez tenu a cause même des expeditions que vous en avez fait de suitte, nous vous prions de vouloir bien nous repondre au plutot a cet egard, ce qu'attendant de votre complaisance

Nous vous saluons

P. Charrasson et Cie

1194 –
11 – 15
1194
1194
597
298 – 10
14029 . 10

Au Citoyen h. Paris
Alezan
Par Nimes et Ledignan
Alezan

Marascantol Guiarn 1749
Marasconte
Recueil
R. de Montezan
le 14 avril 1749

MFP

Ms 4107(4) 1

1793 Lezan

Citoy. Claris

Tarascon 7e avril 1793.

Citoyen

Nous vous confirmons nos Lettres 12 et 25 Mars Dr. et vous prions de vouloir bien nous honorer d'une reponse pour pouvoir faire ecriture en regle des futailles qui vous ont eté livrées, et dont il vous plaira nous donner la notte la plus detaillée possible

Si la presente ne vous trouve pas a Lezan comme nous presumons nous prions le Citoyen votre frere a qui nous l'adressons en votre absence de vous la faire passer.

Nous vous saluons

Charrasson et Cie

Au Citoyen

H. Claris de Bordeaux chez le Citoyen Claris, et a son Deffaut a Lui même

a Lezan

par Nimes et Ledignan

Charanon

Tarrancon 7 avril

charanon Dp

reçu

RL

MFP

Ms 4107(5)

Bord.^x le 20e floreal l'an
2e de la R. Fran.^e
= 9 mai 1793

Le Citoyen Lambert est toujours en campagne
& je n'ai pû terminer ou plutot commencer avec
lui. on m'a offert cent cinquante livres de vos
vins & crainte de plus mal faire je vais les donner.
Voilà donc huit mille livres que je perds sur cette
partie dans un moment ou je ne recois rien de
l'amérique. Vous sentez combien je suis dans la
peine, & si vous ne m'aidez pas je me verrai
contraint de manquer aux engagemens que j'ai
dans votre département, il y a six mois passés
qu'on m'attend pour payer. Dans cette circonstance
il faudrait de deux choses l'une ou que vous
me fissiez passer cette somme contre mes billets
que je vous fairai, ou que vous donnassiez
ordre à Lambert ou à celui qui est chargé de ses
affaires ici de me ceder pour dix à douze mille
livres de vin que je verrai d'accommoder avec
une partie que j'ai s'ils sont nouveaux, ou que
je vendrai en bouteilles s'ils sont vieux pour
tacher de faire quelque fond pour acquitter mes
dettes. car dans ce moment je suis hors d'etat

j'ai moi même de le faire.

Vous pourrez donc dire à Lambert que par des arrangemens que nous avons pris ensemble, il peut me céder pour environ douze à quinze mille livres de vin contre mes billets à votre ordre payable dans un an. cet espace me mettra à même de faire bonnes à tout et même de gagner quelque chose en vendant ce vin ou en le frognant aux américains des etats unis.

Vous sentez, mon cher Cousin, que vous devez m'aider dans une affaire malheureuse, et j'y compte. J'attends votre réponse. Ne parlez point de ceci à mon père, cet homme respectable a assez de chagrins lui même sans porter encore les miens. Caudon et lui me pressent dans cette lettre de leur envoyer de l'argent et je suis dans le sot. mais par le moyen que je vous propose si vous n'avez pas de fonds disponibles dans ce moment, je pourrai le faire. Je vous salue cordialement.

L. Frédéric Jackson

Bord 20 floreal l'an 2
Ph Gachin
reçu
R

Au Citoyen
Citoyen Henry Clarit
negociant de Bordeaux
A Lézan
par Ledignan
près anduze
département du Gard.

Monsieur

Pr. reponse a la tre que vs. nous avez fait l'honneur de nous écrire ce jr. Mrs. Riedy & Thurninger nous avoient bien marqué qu'ils comptoient que vs. leurs bonniffieriez les interrets du capital que vs. leur devez & nous aurions dans le tems réglé cela vis a vis de vs. Monsieur, suivant la tre qu'ils vs. ont écrite & que nous vs. renvoyons ci incluse vs. leur devez depuis le 10 7bre 1790 £ 1653:8:—
interrêts de 2 ans 9 Mois de cette somme a 5 pc par an fait . . . . 227:5:—
leur Créance sur vs. est donc . . . . . £ 1880:13:—

L'Ecrivain ignore où au Chartron demeure le Sr. Cazade nre Courtier mais mon gendre qui n'est pas ici dans ce moment, le sait & nous lui ferons dire demain Monsieur de passer chez vs. pr vs. demander vre Commodité pr. gouter le vin en question & nous en fe. son raport, après quoi nous terminerons aisemt. cette affe. entre vs. & nous qui avons l'honneur d'être bien sincérement

Monsieur

Vos trés humbles & trés obeïssants serviteurs

Pierre Daniel Alaret & Comp.

Bordeaux 11 Juin 1793

MFP

Ms 4107(6)

Bordeaux le 11 Juin 1793.

B M Bdx

Pr. Dr. Allaret

Pagé Lammand

Inv. Lecker

Au Citoyen

Le Citoyen Claris

à Bordeaux

MFP

Ms 4107(7)

Bordeaux

Tarascon 4 Juillet 1793.

R. le 15 d°

Citoyen Clarés

Un ami nous demandant pour livrer a ce moment 300 Bordelois et n'en ayant point pu pouvoir lui livrer, nous avons pensé a celles que nous savons que vous aviez a St Gilles Il y a quelque temps chez Brun, et Villaret lesquels nous parurent même empressés de s'en debarrasser, cet article vaut a ce moment 17# 10s. a 18# pièce, et si vous voulez nous ceder les 200. ou 300. que vous en avez a 17# 10s. a prendre chez les Tonneliers, nous les faisons prendre moyennant un ordre de votre part que vous nous enverriez en Reponse et nous vous faisions passer leur Montant en effets sur v/r. ou sur Paris, en attendant de vos nouvelles

Nous vous saluons

Charrasson et Cie

Tarrascon 4 juillet 1793.

Charanont

Reçu

Mel 5 d°.

Au Citoyen S. Pierre

Neg.

A Bordeaux

12
TARASCON

400	48.	
100. Elvis	30	5 on
Bourg	25.	
Bourg	25.	20.
medoc	12.	
~~[illegible]~~ gourgue	10.	90
Martron	5	60
Languedoc	5	15
	160.	20
Languedoc	3	185.
		45
	163.	140
	1	
Belonguet	10	100
	174	240

10.

MFP

Ms 4107(8)

Le 29 juillet
1743

Citoyen

ayant vu le tems propice je suis lancation pour
vous en voyer le vinte cinq thanneaux de vin que
je vous ay vandu au conce quance vou prie de le
resevoir et de vider le Bariques sitant quy vou
sera pocible si meme le meme Batau put le
raporter sa me feret un gran plesir et langayer
a retarder dune Marce pour le reprandre
Comme au si je de ja treté pour une partie de
15 a 20 thx a 300# quite de fut pour la ~~recol~~
recolte prochene jespere continué pour
faire an sorte de ranplir vovus et je crois
que les peculation ne sera pas mauvese il et
don de vos sinteres davoir de Bariques a
Bonneure et me les espedié silfaut je vous adresere
de Batau pour le prandre une foy que vou les aures
vous aures la Bonté de payer au metre de Batau le
montan dudit vin don vou remetera lordre et
me feres le plesir de luy ~~[illegible]~~ A ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ et vou prie de me donner dau fe petis

A faire un compte de ja signaz

quj vou sera polible anajan Bezoucin je suis
bien falhé dene pouvoir isaler moj meme
mes jes pere que sitaut que ma fame sera
delivree et jaure lhoneur de vou voir et
vou prie de croire que vou neferes pas trompé
dan les linteres que vou maves confié et suis

Vautre Concitoyen
Merlejeant

St Malair le 28 juillet 1793

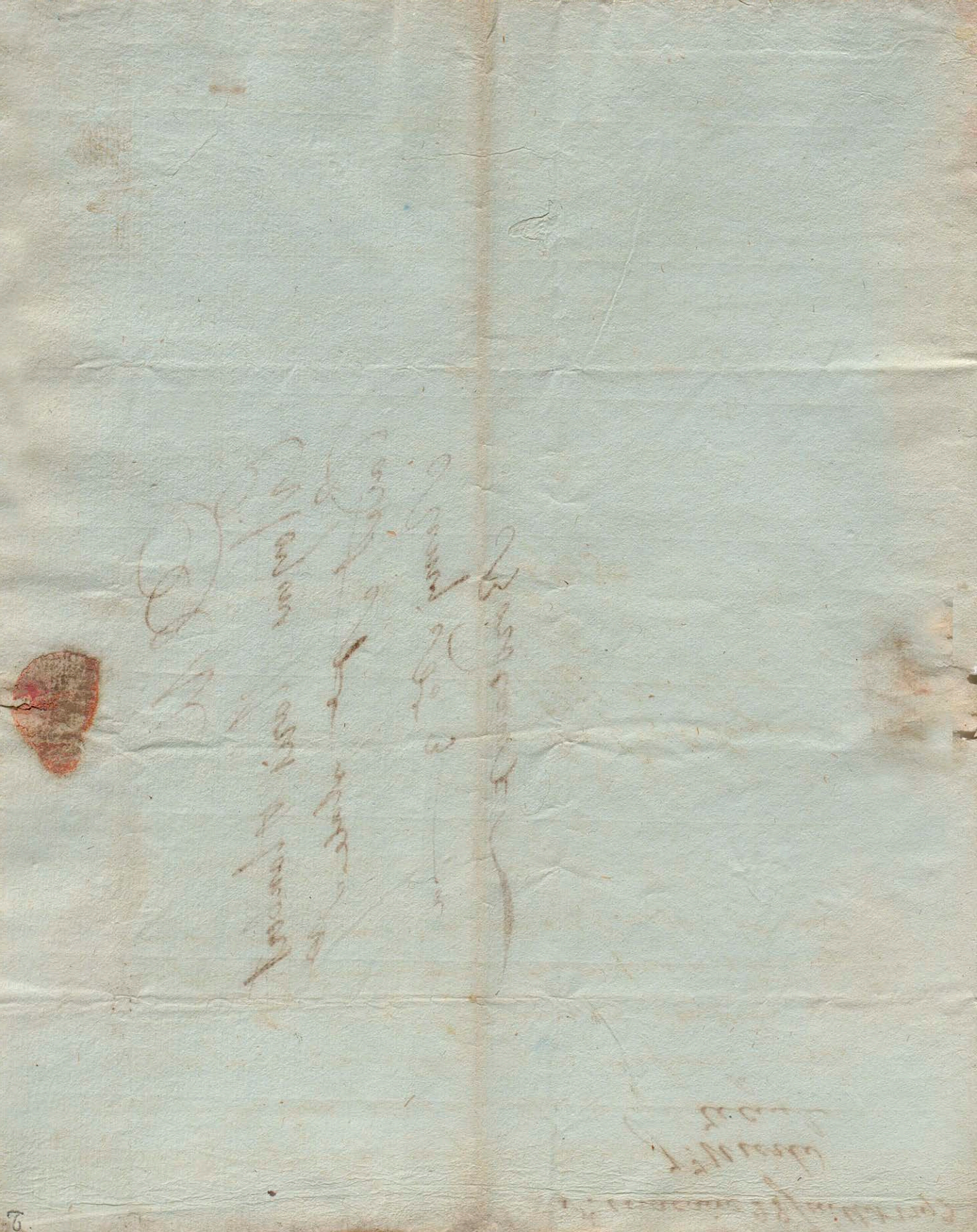

A M

Citoyens Claris et Lambert

Cadet Ne place St

Remy No 3 — a

Bordeaux

St Macaire 28 Juillet 1793

J. Merlo

recueil

2

MFP

Ms 4107(9)

Citoyen

R le 3 aoust 1793

BM Bdx

javé promis de vous cintruire par madernière de ce que
jaure fait ainsi je ni manque pas apres avoir été a
la grupie androit ou vou maves destiné pour acheté
il ne ma pas été posible atandu quj ne ville donné
quo 500 # de vins totalemangotes et ancore ~~[illegible]~~
sus quj an demand et nan trouvet pas se pandan
jané acheté de 12 a 15 thre a 1.500 # quj ne sont
pas vileins ancore faut il que je fale a jer un homme
de l'androit quj les a obtenu par conciderations car
je ne pas paru du tout a set alor sinon que je dois an
voyer les avignes demein et tous an petis dite moj
je vou prie ce que set con nan vut pas hun de
1.00 # car je suis tres an baralé pour an avoir de
petis atandu que vou faves quj faut dan set an
droit le pa jean le sortan jaure pu an acheté a
~~[illegible]~~ a divers, de petis particulie a 500 # mais je le
trouve trop chere malgre quils ol mante chaque
jour jatandre vautre reponce quj me fiecra
et a lors jiré courj un pu louein pour vous an
procuré quand au vins a la venir vou pouves compté
jusque apresan sur a pu pre 40 thre os anvirons
mais candau rabatajes de bariques je ne trouvé

anlore pas un ouvrié mas je me donerai tout le
mouvement ~~pos~~ possible pour vous an procurer
dan le moman ou je cris on vien de me proposé un
party de 70 Bariques de vin que je suis été
voir dan le Batau jani vu ha 5 ~~Bar~~ Bariques
alors je convenu du pry et pase polile que vous trouverez
si sinche Rapelé vou bien que je luy ay acheté a
160 quite de fut et Bien droit de gout quy ~~[illegible]~~
sera a Bordeaux car je na né vu que ha 5 B/q ainsy
faite le Bien goute Cand au bariques elles sont
tre grandes dimanche prochain je vous adresserai
une letre quy vous entrerra de tout vu que le
metre de Batau me prele pour partir et suis

tout a vous
Merle pantz

St Malair ce 2 aout 1793

St Macaire le 2 Août 1793

Mr Merle Jeantz

reçû le 3 du dit

Repondu le 3 - dudit

Adres

Aux Sieurs Lambert Cadet

& Charis Bd et plate

Pt Remy No 3 a

Bordeaux

MFP
Ms 4107(10)

Mr Claris
Bordeaux

le 7e Septbre 1791

Monsieur

Nous voyons par votre lettre du 1r du ct que l'augmentation de 30 p% que nous avons sur les Soges en cette foire d'Alais et de Beaucaire n'est pas parvenue jusqu'a vous de même que la hausse des Cotons nous ne pouvons vous établir nos Canadares moins de 3 lt 10 s. pour Comptant sans Escompte si ce prix vous Convient nous sommes a vos ordres & vous salueront

Monsieur Loche Pere fils Ind.

Nimes le 15 7bre 1797
Lochepersil
Cecile
R

NISMES

Monsieur Claris
Négt
Bordeaux

MFP

Ms 4107 (11)

R le 10 d°.

J'ai reçu, mon cher Cousin, votre lettre où vous me dites que vous ne m'avez point engagé à prendre votre vin. Vous devez savoir que je vous écrivis que je ne pouvois m'en charger & que vous vintes me chercher chez les Citoyens Boyer l'après midi pour m'engager à le prendre. Vous partites ensuite & deux jours après votre départ avant que j'eusse le vin aux Chartrons, le maximum est arrivé & votre vin est taxé à deux cens livres. Une perte aussi considérable, ne peut être supportée par moi seul, & vous êtes trop juste pour ne pas la supporter vous même. Quand à mes traites elles seront payées par Teulon, mais je vous préviens que vous me fairiez le plus grand tort de ne pas rembourser de suite ces fonds à Teulon. Vous me forçates pour ainsi dire à prendre ces vins en me disant que vous aviez deja parler à Mr Lambert & que vous aimeriez bien mieux perdre la valeur de ces vins que de vous retracter auprès du Cn Lambert. Toutes ces raisons pressantes me décidèrent à les prendre. mais la loy est en ma faveur puisque le maximum est venu avant la réception du vin. au reste vous être trop juste & trop mon ami pour vouloir que je perde sept mille livres.

Je vous souhaite bien de l'avantage dans votre tournée.
Les deux mille livres ont été payées ici à Biraud
le vins doivent être taxés chez vous comme ici. &
dans ce cas à bon marché.
Je vous salue de tout mon cœur
D: Frédéric Bastiat

Lettre Jaendath
du 11 octobre 1793.
p. Th. Gachon
reçue
Rel. 10 [illegible]
1793

46
40

82
BORDEAUX

Au Citoyen,
Claris, chez le Citoyen
Gachon,
rue de la Ferage,
À Nisme,
département du Gard.

11

MFP

Ms 4107(12) 1

Nîmes le 17 [illegible]bre 1793 & le 2 de la republ.

R. le 25 8bre

j'ai reçû cette lettre depuis 3 jours, mais dans l'incertitude si elle pressoit, je l'ai gardée pour vous la remettre a vôtre passage; cependant craignant dans cette circonstance qu'elle peut vous être utile plutôt, je me suis determiné à l'ouvrir & j'ai vu qu'elle pouvoit vous servir pour vos achats de vin. je vais donc vous l'envoyer en la recomandant au citoyen fabrique marchant de vin. je desire qu'elle vous trouve en bonne santé [illegible] salutations de toute la famille croyés moi tout a vous vôtre cousin

Gachon

Brignon le 17 8bre 1793

Gachon
recue le 19
Pl. le 25

Aux Citoyen
Ninis Clarfis Marchand
Boriplais Redemandée
au Citoyen Gabriel
Marchand de Nuit
A St Gilles

MFP

Ms 4107(13)

Mon cher Cousin
Paris

Bord^x, le 12e pluviose l'an 3e de la R^{ue} & ind. = 31 janvier 1794

R. le 29 Ventose l'an 3

Mon cher Cousin,

Je croyois vous retrouver ici au retour de mon voyage, je n'ai pas eû ce plaisir. Comme mes affaires ont pris graces à Dieu une bonne tournure je me suis mis en ménage & ai pris Paul avec moi, je crois que vous avez ici quelques meubles & quelques ustenciles de Cuisine, veuillez me les ceder & me dire leur prix que je compterai au Citoyen Lambert, sur votre premier avis, supposé que vous vouliez vous en défaire & ce seroit m'obliger que de me donner la préférence.

Vous devriez bien achetter du vin chez vous & l'envoyer ici, je m'y interresserois pour ma demi & vous la fairai passer de la maniere que vous voudriez, ou si vous ne vous souciez pas de le faire pour votre Cte, veuillez me dire le prix des vins chez vous & je vous fairai passer mes remises.

Votre devoué Concitoyen
H. Frédéric Pachon

Vend.e 12 Pluviôse Lan 8.
p.r Gachon
Recueil
R.h

2-17

52
BORDEAUX

Au Citoyen
Citoyen H.y Clarel Negt
à Lezan
par Ledignan
departement du Gard

6

MFP

Ms 4107(14) 1

Rle 12 fev 1794 vie

Pour éviter tout differents entre nous & mettre de coté les torts qu'ont les circonstances & non vous ou moi, je ne veux point faire comparaitre le citoyen Lambert, mais il faut aussi me donner les moyens de réparer la grosse perte que j'essuye.

J'ai huit Tonneaux de vin excellent pour en raccommoder d'autres. Il doit vous rester encore du vin de la même qualité du mien ou de toute autre que je pourrois corser. écrivez au citoyen Lambert qu'il m'en vende une trentaine de Tonneaux dont je lui fairai mes billets payable dans six mois. en donnant à ce vin le ton necessaire je suis sur d'y gagner quelque chose. s'il avoit du vin vieux propre pour la bouteille & d'un prix moderé, je pourrois en prendre. Ceci me mettra à même de réparer mes pertes qui ne seroient rien si j'avois des nouvelles de la Guadeloupe ou j'ai une soixantaine de mille livres accrochées heureusement les ventes ont été excellentes & ont quadruplé les capitaux & si comme je l'espere on donne une escorte aux Navires des Isles du vent j'aurai des fonds de reste.

oyez donc, mon cher cousin, de me donner un billet pour autoriser Lambert à me vendre le vin dont j'aurai besoin contre mes billets que je lui fairai à six mois ou neuf. il a certainement assez de confiance en moi pour me vendre à terme, mais un mot de votre part l'y engagera davantage & comme j'aurai l'emploi de ce vin je serai bien aise d'employer mes huits tonneaux qui m'ont couté neuf cents livres & que je ne trouverai point à vendre à ce prix. Je vous serai obligé de me répondre de suite. j'aime mieux que vous fournissiez les moyens de regagner la perte que j'ai faite sur vos vingt tonneaux que si nous avions un different en justice. Larrouget que vous connoissez a pour un même cas cité au Tribunal de Commerce le citoyen Boyer & des vins qu'il avoit achetté pour une somme conséquente seront taxés & reduits à bien peu de chose. Je vous salue & vous prie de me répondre courrier par courrier.

Votre affectionné parent

P. Frédéric Gachon

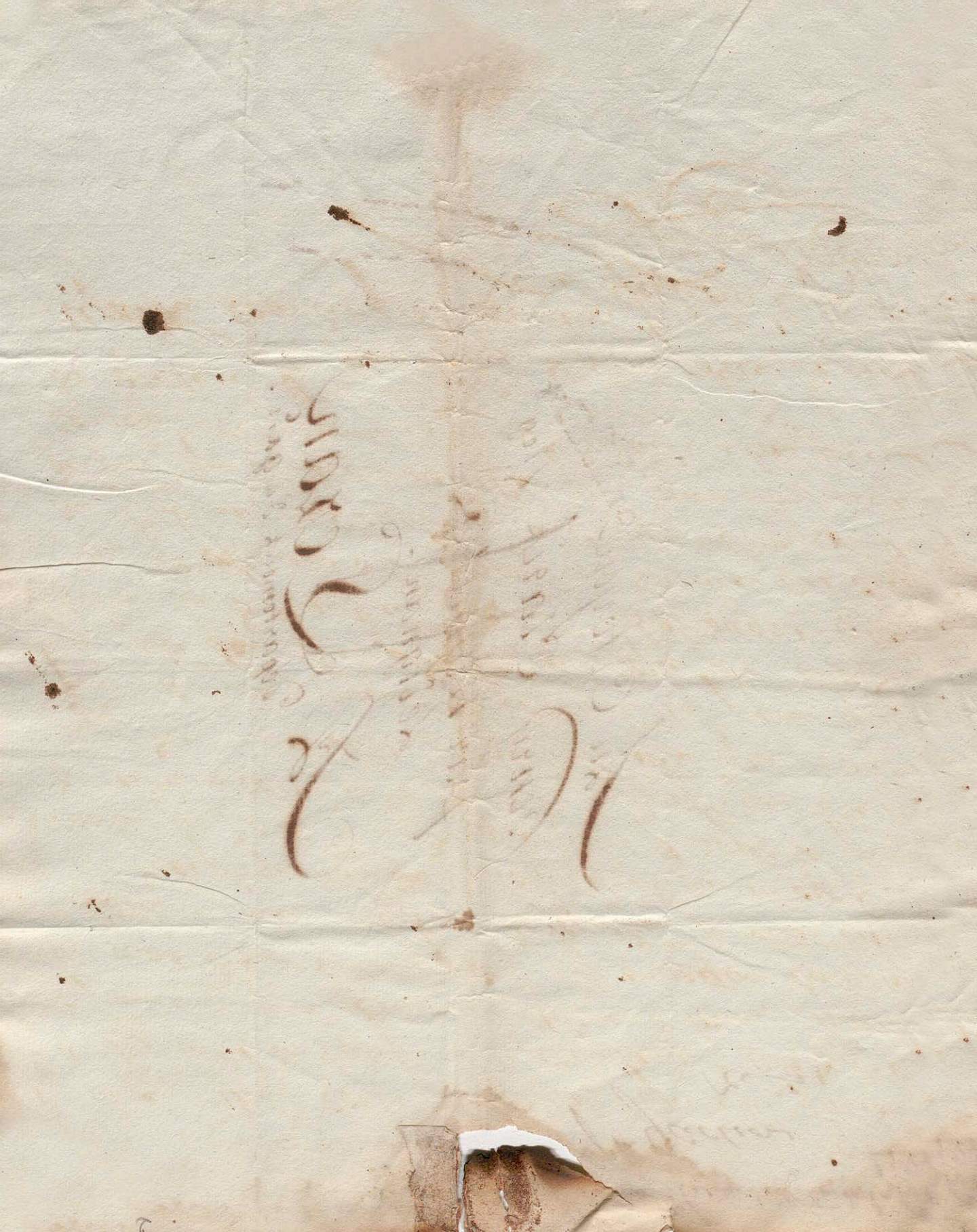

Au Citoyen
Henry Clarit Negt
par Nismes &
Ledignan
A Lezan
département du gard.

Mons.r Mille doit être de la fin de 1793
[illegible] pt Gachon
Re